
NORME INTERNATIONALE



4129

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Véhicules routiers — Cyclomoteurs — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins

Road vehicles — Mopeds — Symbols for controls, indicators and tell-tales

Première édition — 1978-04-15

STANDARDSISO.COM : Click to view the full PDF of ISO 4129:1978

CDU 629.118.35 : 003.62

Réf. n° : ISO 4129-1978 (F)

Descripteurs : véhicule routier, cyclomoteur, symbole, matériel de commande, témoin de signalisation, système d'alarme.

Prix basé sur 3 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4129 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et a été soumise aux comités membres en avril 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Iran	Suède
Allemagne	Italie	Suisse
Autriche	Japon	Tchécoslovaquie
Brésil	Mexique	Turquie
Corée, Rép. dém. p. de	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Corée, Rép. de	Pays-Bas	U.S.A.
Espagne	Pologne	Yougoslavie
France	Roumanie	
Inde	Royaume-Uni	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Belgique

Véhicules routiers — Cyclomoteurs — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins

1 OBJET

La présente Norme internationale spécifie les symboles, c'est-à-dire les signes conventionnels, utilisés pour identifier certaines commandes et certains indicateurs et témoins d'un cyclomoteur et pour en faciliter l'usage.¹⁾

Elle indique, d'autre part, la couleur des témoins optiques éventuels qui avertissent le conducteur de la mise en fonctionnement réelle, ou du mauvais fonctionnement des organes et équipements branchés sur les commandes correspondantes.

NOTE — Il n'est pas obligatoire d'apposer un symbole sur chacune des commandes se trouvant sur le véhicule. Lorsque les symboles sont présents (parce que la loi l'impose ou par la volonté du constructeur), ils doivent être du type de ceux prescrits dans la présente Norme internationale.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale est applicable aux commandes montées sur le tableau de bord, ou à portée immédiate du conducteur, d'un cyclomoteur (ce terme étant tel que défini dans l'ISO 3833).

3 RÉFÉRENCES

ISO 2575, *Véhicules routiers — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins.*

ISO 3833, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions.*

4 GÉNÉRALITÉS

4.1 Les symboles, vus par le conducteur, doivent être tels qu'ils sont indiqués au chapitre 5.

4.2 Les symboles doivent être placés sur ou à proximité immédiate de la commande ou du témoin de commande à identifier.

En cas d'impossibilité, le symbole et la commande, ou le témoin, devront être reliés par un trait continu aussi court que possible.

Les symboles et les témoins de commande doivent ressortir nettement sur le fond (il est préférable d'employer des symboles de couleur claire sur un fond sombre).

4.3 Le conducteur doit pouvoir reconnaître, de sa selle, les symboles et les témoins.

4.4 Les feux convergents sont représentés par des rayons lumineux parallèles et les feux diffus par des rayons lumineux divergents.

4.5 Si la couleur est utilisée pour les systèmes de climatisation de l'habitacle, la couleur rouge doit être utilisée pour indiquer le chaud et la couleur bleue pour indiquer le froid.

4.6 Les couleurs suivantes, lorsqu'elles sont utilisées sur les témoins optiques, doivent avoir la signification ci-après :

Rouge :	Danger
Jaune :	Prudence
Vert :	Sécurité

(Le bleu est réservé exclusivement aux témoins des feux de route.)

1) Des exemplaires de ces symboles convenant à la reproduction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat central de l'ISO.

5 DÉSIGNATION ET ILLUSTRATION DES SYMBOLES

N°	Désignation de la commande, de l'indicateur ou du témoin	Symbole	Spécifications supplémentaires
5.1	Feu de route ¹⁾	3) 	Témoin bleu fixe
5.2	Feu de croisement ¹⁾	3) 	
5.3	Indicateur de direction	3) 4) 	Témoin vert clignotant
5.4	Signal de détresse ²⁾	3) 	Fonctionnement simultané des deux témoins verts des indicateurs de direction, ou voyant rouge séparé
5.5	Starter (dispositif de démarrage à froid)		
5.6	Avertisseur sonore		
5.7	Niveau de carburant		
5.8	Température du fluide de refroidissement du moteur		
5.9	Charge de batterie		

1) La commande qui actionne alternativement le feu de route et le feu de croisement peut comporter deux symboles, un pour chacune des deux positions : feu de route; feu de croisement.

2) Le symbole ne s'applique qu'à la commande et au témoin rouge séparé.

3) Les zones encadrées de ce symbole peuvent être des surfaces pleines.

4) Il est permis de séparer les flèches droite et gauche.

N°	Désignation de la commande, de l'indicateur ou du témoin	Symbole	Spécifications supplémentaires
5.10	Huile moteur		
5.11	Feu-brouillard avant ¹⁾		Témoin vert fixe
5.12	Feu-brouillard arrière ¹⁾		Témoin jaune auto-fixe
5.13	Interrupteur général d'éclairage		
5.14	Arrêt de l'allumage du moteur		

1) Si une seule commande est utilisée pour les feux avant et arrière, le symbole utilisé doit être celui désignant le feu-brouillard avant.

STANDARDSISO.COM : Click to view the full PDF of ISO 4129:1978